Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20261002-ARR10021026TRAV-DE

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 octobre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents-représentés : 15
Votants : 15

Le deux octobre de l'an deux mille vingt six à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CAUBET, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur CAUBET Thierry, Maire, Monsieur BILLEBEAUD Alain, Adjoint au Maire, Madame HASCOËT Monique, Adjointe au Maire, Monsieur PRÉ Jean-Marie adjoint au Maire, Madame GOARDON Virginie, Madame KERDREUX Marine, Monsieur Le LAY Laurent, Madame CADIOU QUÉAU Gwénaëlle, Madame NICOLAS Brigitte.

***Date de* convocation :**
25 septembre 2026

Procurations : Madame Jacqueline LE GAC a donné procuration à Monsieur Alain BILLEBEAUD, Madame Edwige LEPOT a donné procuration à Monsieur Thierry CAUBET, Monsieur Bruno BONSIGNE a donné procuration à Madame Monique HASCOËT, Monsieur Philippe Le JEUNE a donné procuration à Madame Gwénaëlle CADIOU QUÉAU., Monsieur Joël HÉNARD a donné procuration à Madame Brigitte NICOLAS, Madame Bérénice BATTAIS a donné procuration à Madame Virginie GOARDON

Secrétaire de séance : Madame Monique HASCOËT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le procès-verbal de la séance du 28 août 2026 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

- dossier SPR –arrêt du projet de PVAP (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine)
- Locronan –commune touristique-autorisation de réaliser les formalités requises dans le cadre du dossier de classement
- subvention arbre de Noël et chèques cadeaux enfants du personnel et élus
- subvention à l'association des écureuils de PLOGONNEC
- budget ALSH : admission en non valeur
- SDEF –signature de deux conventions
- Projet de cession d'un délaissé de voirie
-animation des « illuminations » : autorisation de signature de 3 contrats avec Animaction et 1 contrat avec le groupe EBEN
-Acquisition décors illuminations pour Noël-autorisation de signature
-voirie : projets de travaux –autorisation de signature
-sécurité : instauration d'un barrage routier manuel encastré
- Budget Communal : décisions modificatives
-Proposition de deux noms de titulaires que LOCRONAN peut suggérer à QBO qui pourra ensuite désigner ses représentants au sein du SDIS de DOUARNENEZ
-Convention de servitude de passage avec le SDEF pour une reprise en souterrain de la station de pompage
- Questions diverses

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20261002-ARR10021026TRAV-DE

10–2026-0210-10-VOIRIE-PROJETS DE TRAVAUX –AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil que le dispositif permettant aux acheteurs publics de conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € hors taxes a été pérennisé.
Les acheteurs veillent à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

Après consultation et visite sur endroits pressentis, il est proposé de confier pour cette année les travaux de voirie à : -la société COLAS à QUIMPER pour un montant TTC de 46 919.10 €. Les chantiers suivants sont prévus :

Chantier 2 : aire de retournement chapelle ti ar son j : 6 691.20
Chantier 3 : route de Kroas Keben : 18 735.00 € (belvédère jusqu'au niveau chapelle st theleau)
Chantier 6 : rue de la Montagne –écluses : 12 129.00 € (près cabinet médical)
Chantier 7 : chemin de kervellic : 9 363.90 €

46 919.10 € proposition entreprise COLAS

Menus travaux supplémentaires à prévoir : 4 437.84 €
Monsieur Le Maire informe les élus que sur le programme voirie global, il reste un crédit de 41 356.94 € qui financeraient ces chantiers ; il conviendra de prévoir en sus une somme de 10 000 € à la faveur d'une décision modificative pour faire des travaux à hauteur de 51 356.94 €

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à signer les devis sus proposés par l'entreprise COLAS

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Signature devis COLAS	**15**	**0**	**0**

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire, Thierry CAUBET

MAIRIE de LOCRONAN (Finistère) 29 (Sud-Finistère)